
SAN JUAN – Réunion conjointe du GAC et du Conseil d'administration de l'ICANN
Mardi 13 mars 2018 – 17h00 à 18h30 AST
ICANN61 | San Juan, Porto Rico

MANAL ISMAIL : Bonjour. Veuillez prendre place, s'il vous plaît, dans la salle.
Nous allons commencer.

Il s'agit de la séance numéro 28 du GAC, réunion conjointe GAC-
Conseil d'Administration de l'ICANN, 17:00 à 18:30, 90 minutes,
mardi 13 mars.

Merci aux membres du Conseil d'Administration qui sont ici avec
nous. Soyez les bienvenus ici dans la salle du GAC. Merci de nous
avoir contacté à l'avance pour nous transmettre vos questions
et les objectifs à long terme.

Donc nous avons fourni des réponses par écrit par rapport aux
principaux objectifs que nous avons. Je ne sais pas si on veut
revenir là-dessus ou est-ce que le fait qu'on les ait soumis par
écrit, c'est suffisant ? Mais il serait intéressant également de
savoir comment vous abordez les objectifs que vous avez
soumis dans toute la communauté. Donc est-ce qu'on passe aux
réponses ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Donc la question était la suivante : quels sont les principaux objectifs pour 2018 ? Et nous avons divisé notre réponse en deux parties : une partie qui tient sur les questions de fonds, questions politiques, et une autre partie sur les questions opérationnelles.

D'abord, pour la première catégorie : s'assurer que toutes les considérations politiques relatives à la mise en œuvre de la conformité de l'ICANN par rapport au RGPD sont dûment prises en considération, y compris l'accès pour assurer la sécurité publique et la transparence générale.

Deuxième point : le travail avec toutes les parties prenantes vers une résolution satisfaisante par rapport aux litiges en cours concernant les demandes de .amazon et les chaînes y afférentes.

Également, troisième objectif : travailler avec le groupe de travail intercommunautaire pertinent afin de garantir que les considérations de politique publique sont collectées dans les recommandations finales du groupe de travail intercommunautaire afin de prendre en considération les questions de juridiction, diversité et droits de l'homme.

Quatrième point : résoudre de manière satisfaisante les préoccupations en cours concernant les identifiants OIG et OING.

Et enfin, utiliser la réunion de haut niveau gouvernementale qui va avoir lieu lors de la conférence numéro 63 de l'ICANN pour avancer dans les discussions pertinentes au niveau politique et engager le reste de la communauté dans les aspects de politique publique dans les travaux de l'ICANN.

Donc le GAC entend poursuivre la mise en œuvre de sa déclaration conjointe avec ALAC afin de renforcer une participation inclusive, informée et pertinente à l'ICANN, y compris la mise en œuvre de processus intercommunautaires bien établis pour faciliter l'engager des travaux de transition post-IANA, ainsi que comme la communauté habilitée et les dispositions relatives aux IRP.

Également, mettre en œuvre une réunion de haut niveau gouvernementale qui va avoir lieu, je le répète, lors de la conférence numéro 63 de l'ICANN.

Voilà donc les objectifs à court terme pour 2018.

Pour les objectifs à long terme, nous avons là aussi fait une distinction entre les objectifs de fond et les objectifs opérationnels.

Par rapport aux objectifs tenant au fond, d'abord, une approche durable à l'utilisation des noms géographiques au premier niveau et aux autres niveaux.

Deuxièmement, une politique convenue et un cadre convenu pour les séries ultérieures de gTLD, y compris les dimensions de politique publique, par exemple des sauvegardes pour les consommateurs avec des candidatures fondées sur les besoins des communautés, l'engagement des pays en développement.

Et également un cadre pour WHOIS qui réponde aux besoins de toutes les parties prenantes. Cela, pour ce qui concernait le fond.

Par rapport à l'aspect opérationnel, le GAC va travailler afin de permettre une plus grande inclusion, participation pertinente et informée de l'ICANN, y compris des processus efficaces de commentaires publics et le fait de fixer de manière collective les priorités entre les membres de la communauté.

Également, utilisation plus efficace du temps à la disposition des membres du GAC, en particulier entre les réunions.

Voilà donc les objectifs que nous avons soumis par rapport à la question qui nous a été posée par rapport aux objectifs à court terme et à long terme. Y a-t-il des commentaires de la part des membres du Conseil d'Administration ou des collègues du GAC ?

CHERINE CHALABY : Quelques commentaires. L'objectif en fait de tout cela, c'est comme on l'a dit auparavant, le Conseil d'Administration ne

crée pas de son côté de manière isolée les priorités. On essaie d'aligner nos priorités sur celles de la communauté. Donc connaître vos objectifs pour 2018, cela nous aide beaucoup, nous, dans notre travail.

Par rapport aux objectifs à long terme, d'ici peu, on va commencer un nouveau plan stratégique pour l'ICANN 2021-2025. Et donc il est important que nous tous, toutes les parties prenantes, puissent y participer, et qu'elles puissent également indiquer quelles sont les priorités et quelles sont les choses qui sont les plus importantes à leur yeux dans ce plan. Donc c'est un exercice qui se fonde sur les intérêts de toute la communauté. Donc merci beaucoup parce qu'il s'agissait d'un exercice qui visait à étoffer notre planification stratégique.

MANAL ISMAIL :

Merci Cherine.

On a également envoyé la liste des questions qu'on souhaitait initialement soulever. Mais après quelques discussions, on a supprimé quelques points à des fins uniquement d'information et mise à jour. Donc nous avons réduit notre liste de questions.

Alors la première question, devinez ? Elle porte sur le RGPD.

CHRIS DISSPAIN : Serait-il possible de faire les mises à jour d'abord et ensuite, de voir quels sont les points de discussion ? Oui ? C'est possible ?

MANAL ISMAIL : Oui, tout à fait.

Alors brièvement, par rapport aux mises à jour, concernant le délai de réponse du Conseil d'Administration par rapport au communiqué du GAC, nous saluons le fait que le Conseil d'Administration a fourni un calendrier et délai détaillés par rapport au communiqué du GAC et a promis de faire des efforts pour réduire ce délai dans la mesure du possible.

Et je remercie Maarten parce que nous avons travaillé avec lui au sein du groupe de travail BGRI, donc groupe de travail GAC-Conseil d'Administration sur la mise en œuvre des recommandations, pour réduire ce délai et pour surmonter les défis qui empêchent le Conseil d'Administration de répondre dans ces délais. Mais en tout cas, nous apprécions les efforts qui ont été faits. Merci.

Par rapport au .amazon, le GAC a reçu une mise à jour détaillée approfondie sur les travaux effectués par les gouvernements pertinents afin de prendre en considération les propositions soumises par amazon.com lors de la réunion 60 de l'ICANN. Et je fais ici une pause pour voir si mes collègues du GAC souhaitent

ajouter quelque chose à ces informations. Le Brésil, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

BRÉSIL :

Merci. Benedicto pour le Brésil. S'il y a un intérêt de la part du Conseil d'Administration, je pourrais peut-être répéter cette mise à jour en essayant de la résumer un petit peu par rapport à ce qui a été à la réunion du GAC.

Alors, notre rapport consiste à dire, par rapport à ce qui a été dit à Abu Dhabi et par rapport à l'engagement qu'on a pris, nous avons soumis une proposition que nous avons reçue, présentée par Amazon lors de la réunion d'Abu Dhabi. Nous l'avons soumise lors de la première réunion mensuelle entre les représentants d'Amazon du siège d'Amazon à Brasilia. Et ensuite, cette proposition a été incluse dans la réunion des ministres des Affaires étrangères qui se sont réunis le 1^{er} décembre à Tena.

À la suite de cela, les ministres ont décidé de constituer un groupe de travail pour analyser les propositions et préparer un rapport sur la base duquel une décision va être prise par rapport à la réponse à donner à la proposition, y compris, bien entendu, les options qui s'offrent à nous, accepter, rejeter ou faire une contre-proposition.

Donc ce rapport est en train d'être préparé. Nous avons travaillé de manière permanente dans ce sens. Il y a eu trois séances plénières organisées à cette fin. Et Amazon a fourni une proposition actualisée le 7 janvier. Cette proposition a été examinée lors des trois séances et réunions plénières qu'on a eues jusqu'à présent. Et lors de la deuxième réunion qui a eu lieu le 22 février, nous avons décidé de demander quelques précisions pour être sûrs que le groupe de travail comprenait bien les éléments contenus dans cette nouvelle proposition. Et notre position a consisté à dire que nous allions préparer un rapport détaillé pour les autorités politiques.

Amazon a répondu qu'il avait déjà fourni des précisions pertinentes à ces requêtes. Et dans le contexte de la réunion elle-même, nous avons également reçu une expression d'intérêt de la part d'Amazon de recevoir des informations complémentaires afin de fournir des contributions encore plus détaillées concernant cette proposition.

Donc voilà la situation actuelle. Le groupe de travail va reprendre ses travaux le 27 mars après cette conférence. Notre intention était de reprendre la semaine prochaine, mais il va y avoir une réunion très importante au Brésil, le Forum Mondial de l'eau, ce qui va impliquer que les membres des organisations qui coopèrent avec Amazon vont y participer, donc ils ne seront pas

disponibles. Donc cette réunion aura lieu le 27 mars. Et une autre réunion sera probablement fixée la semaine suivante.

Donc ce qu'on espère maintenant, c'est de pouvoir finaliser cette étape de travail d'ici le début avril, au plus tard mi-avril, afin de convoquer les autorités politiques pertinentes pour qu'elles prennent une décision juste après.

Voilà où on en est. Et j'aimerais remercier les représentants d'Amazon, qui nous ont tenus informés à tout moment des dernières évolutions par rapport à cette proposition et également, le Conseil d'Administration de l'ICANN, le personnel de l'ICANN, l'organisation ICANN dans son ensemble par rapport au soutien qu'ils nous ont fourni afin de faciliter tous ces échanges. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci. J'aimerais ajouter que nous entendons également répondre à la demande du Conseil d'Administration concernant des informations complémentaires d'ici la fin de la conférence 61 de l'ICANN, comme convenu.

Avant de passer au point suivant, y a-t-il d'autres commentaires ?

GÖRAN MARBY : Benedicto, merci. Merci d'avoir remercié mon personnel, mais merci également d'avoir remercié Amazon. Je suis très impressionné de ce processus enregistré jusqu'à présent, processus que l'on espère voir aboutir avec succès d'ici peu. En tout cas, merci de vos efforts.

MANAL ISMAIL : Merci Göran.

Nous passons maintenant au troisième et dernier point d'information par rapport aux codes à deux caractères au second niveau. On a eu une discussion sur ce point, et on a convenu qu'il y avait une déconnexion dans ce processus mais toutefois, une discussion très constructive avec le service de relations avec les parties prenantes et avec les gouvernements et le département des GDD. On a essayé d'entreprendre des mesures correctives et de mettre en place une initiative afin d'atténuer, de minimiser les préoccupations des gouvernements par rapport à l'octroi des codes à deux caractères au second niveau. Donc nous allons essayer d'assurer un suivi dans la mise en œuvre lors de la conférence numéro 62 de l'ICANN.

Là encore, si les collègues du GAC souhaitent compléter ce que je viens de dire... La Chine.

CHINE :

Merci Manal et merci aussi aux membres du Conseil d'Administration qui étaient présents à cette réunion conjointe. Je saisis cette occasion pour faire une observation par rapport à ce point.

Nous saluons les efforts pris par Göran Marby et toute son équipe pour répondre aux préoccupations des gouvernements par rapport à l'octroi de codes à deux caractères de second niveau depuis l'année dernière. Cette question des codes à deux caractères a des implications très significatives au niveau politique et a retenu l'attention et a soulevé la préoccupation de bon nombre de membres du GAC. Comme vous le savez, les membres du GAC sont toujours très préoccupés par rapport aux questions liées à la politique publique.

De la même manière, la nouvelle série de discussions concernant les noms géographiques est tout aussi importante. Je crois qu'il s'agit là d'une question particulièrement sensible aux yeux des gouvernements et aux yeux du GAC. La piste de travail numéro 5 du groupe de travail sur les procédures ultérieures des nouveaux gTLD se concentre sur les noms géographiques au premier niveau.

Par rapport aux noms géographiques, je pense qu'il nous faut arriver à cette étape afin d'éviter que ne se reproduise cette situation des codes à deux caractères à l'avenir. Donc je

demande aimablement aux membres du Conseil d'Administration de prendre dûment en considération tous ces aspects et de demander la perspective et le point de vue des membres du GAC par rapport à toutes ces questions. Et j'en ai fini avec mon intervention. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci la Chine. Y a-t-il des commentaires ou des réponses à cette intervention ? Göran, oui.

GÖRAN MARBY : Merci la Chine de votre intervention. Nous prenons en note vos remarques. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci Göran.

Encore une fois, je tiens à remercier toute la communauté de l'ICANN qui participe à cette discussion enrichissante. Et je remercie également mes collègues du GAC qui font preuve de souplesse et qui sont prêts toujours à trouver une manière de pouvoir avancer, ce qui était très utile à la fin de la séance. Cela nous permettra toujours de pouvoir progresser. Nous continuerons de travailler avec l'organisation ICANN, bien sûr.

Cela dit, nous allons maintenant passer aux questions du GAC. Si cela vous convient, on pourrait peut-être commencer par l'ordre inverse. On commencera par les protections des OIG, puisque c'est une seule question. Et puis on passera à la question du RGPD. J'en vois qui hochent de la tête. Bien.

Donc sur une lettre du 22 décembre 2017 qui a été envoyée à Donuts Incorporation en ce concernant l'université de Euclid, le vice-président du Conseil d'Administration et le président de la GDD ont noté que la protection pour les OIG sont toujours un sujet à discuter entre eux, la GNSO et le GAC, cela étant facilité par l'ancien membre du Conseil d'Administration de l'ICANN, Bruce Tonkin.

Le Conseil pourrait-il confirmer que ce processus n'a pas connu de modifications depuis la réunion 58 ? Et pourriez vous nous informer des prochaines étapes ? Merci.

CHRIS DISSPAIN : Merci Manal.

MANAL ISMAIL : Merci.

CHRIS DISSPAIN :

Non, en fait, nous avons fait des progrès. La situation est que la facilitation de Bruce Tonkin a permis d'atteindre un accord, à savoir que l'ICANN s'engageait à considérer la possibilité de créer une liste de suivi, ce qui pourrait permettre aux OIG d'être informées lorsqu'un des sigles de leur nom était demandé en candidature ou était enregistré. Et l'organisation ICANN travaille sur les procédures qui s'appliqueraient à cette fin.

Et en parallèle, la GNSO a également travaillé sur un PDP sur les mécanismes des droits curatifs. Et nous avons décidé que ce PDP devait être complété avant que l'on puisse lancer la liste. Donc on pouvait réserver des sigles ou les libérer, et puis la liste de suivi informerait donc les OIG à travers un avis que les noms avaient été libérés. Et à ce moment-là, les OIG auraient des droits pour pouvoir présenter un recours d'appel.

Le Conseil d'Administration était informé aujourd'hui même qu'il pourrait y avoir des problèmes avec le PDP de la GNSO. Il y a des problèmes pour atteindre le consensus, apparemment. Et donc il se pourrait que ce PDP ne parvienne pas à une solution consensuelle. Donc si j'ai bien compris, apparemment, il faudrait que nous trouvions une solution alternative.

Lors de notre dernière réunion qui était tenue avec la chambre des parties contractantes, nous avons convenu qu'il serait raisonnable de discuter avec les bureaux d'enregistrement et

avec la chambre des parties contractantes pour pouvoir essayer de trouver un mécanisme d'application des droits curatifs qui nous permette d'avancer avec cette méthodologie et dans la fin que nous avons prévue. Donc vous voyez que nous avançons.

Par rapport à l'université Euclid, il s'agit d'une question plutôt complexe. Que ce soit clair, les noms ont déjà été convenus, les noms des OIG ont été réservés. Et nous traversons, en ce moment, un moment dans lequel nous nous attendons à voir si ces noms pourraient être enregistrés ou s'ils devraient être libérés d'abord.

Euclid est en fait en sigle pour l'université Euclid ; ce n'est pas le cas. Mais pourtant, ce nom de l'université, Euclid, qui est le nom complet, fait partie de la liste d'acronymes qui nous a été fournie par le comité consultatif gouvernemental. Il est probable qu'il y ait d'autres noms qui apparaissent sur cette liste sans être des acronymes. C'est le cas également de Commonwealth, par exemple.

Donc vous pourrez toujours demander aux OIG de pouvoir demander elles-mêmes à ce que leur nom soit supprimé de cette liste, donc Euclid pourrait demander au GAC de supprimer Euclid de la liste.

Et puis, cela montre à quel point cela est un défi que de pouvoir travailler avec des acronymes parce que les OIG ont le droit

d'enregistrer un acronyme à tout niveau de TLD si on mettait en œuvre ce type de procédure. Et en fait, cela complique beaucoup les choses.

Pour conclure, comme je viens de vous dire, on vient d'être informés de cette décision récente. Et nous voudrions nous-mêmes essayer de parvenir à une solution, comme vous. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Chris de nous informer de cela. Le GAC discute de ce même sujet. Euclid est effectivement un bon exemple de notre besoin de revoir la liste, d'une part, et de pouvoir définir un processus de libération des noms qui apparaissent sur la liste. Je ne voudrais pas que notre conclusion du GAC soit conclue de manière prématurée. Il se pourrait que nous ajoutions une mention à cet effet dans le communiqué, mais cela n'a pas été décidé. Je ne sais pas si les collègues du GAC souhaiteraient intervenir ? Oui ? L'OMPI, allez-y.

OMPI :

Merci. Je voulais rebondir sur ce que disait Chris et le remercier, remercier Chris et les autres qui ont été impliqués pour pouvoir faire des progrès sur ce sujet.

Pour ce qui est de la protection des noms complets, je pense que nous avons beaucoup avancé et il nous reste encore un peu de

travail pour pouvoir finir. Mais je suis sûr que l'ICANN nous aidera à pouvoir y arriver. Donc nous sommes contents de voir que nous faisons déjà des progrès dans ce sens.

Et puis pour revenir sur ce que disait Chris, nous avons eu non seulement des inquiétudes par rapport à ce rapport intérimaire du groupe de travail de la GNSO, qui signalait qu'il pourrait formuler des recommandations qui étaient directement en conflit avec l'avis du GAC, mais que dans l'ensemble du processus du groupe de travail lui-même, il y aurait également des conflits par rapport aux décisions du GAC. Donc j'espère que nous pourrions parvenir à une solution convenable.

MANAL ISMAIL :

Merci l'OMPI. Y a-t-il d'autres interventions ? Non ? En l'absence de commentaires, nous allons maintenant donc nous pencher sur la question du RGPD. Merci.

Le GAC vous serait reconnaissant si le Conseil d'Administration pourrait avoir des réponses à donner par rapport aux commentaires présentés par le GAC en ce concernant le modèle intérimaire proposé par le GAC pour la conformité avec le RGPD, en particulier comment le modèle pourrait intégrer l'avis du GAC qui était contenu dans le communiqué du GAC d'Abu Dhabi pour maintenir un système WHOIS qui maintienne un WHOIS qui soit accessible et qui fonctionne aux fins de stabilité et de sécurité

pour la protection des consommateurs et les enquêtes d'application de la loi, des forces de l'ordre et pour les initiatives de prévention des délits à travers un accès aux informations exhaustives qui soit facile et conviviale, pour pouvoir permettre à ce que des mesures soient prises en temps voulu, et qui maintienne les registres WHOIS accessibles au public, y compris aux sociétés et à d'autres organisations dans des fins légitimes, y compris pour lutter contre la fraude et des conduites frauduleuses, pour pouvoir lutter contre l'utilisation malveillante de la propriété intellectuelle et pour pouvoir faire la diligence due des transactions en ligne et communications.

Pourrait-on aller point par point ?

GÖRAN MARBY :

Bien sûr.

Alors, comme vous savez, on a une séance demain matin à 9:30, si je ne me trompe, sur ce sujet où on aura l'occasion d'aborder les questions détaillées. Donc peut-être qu'on pourrait plutôt discuter des questions générales de l'état des lieux par rapport au RGPD parce qu'il y a des menaces, il y a également des opportunités, et il est possible que nous abordions cette question en ce moment et remettre les questions détaillées à demain.

Je sais que nous ne les avons pas présentées très tôt, mais nous avons également présenté un document concernant l'Article 29 il y a quelques jours. Donc est-ce qu'on pourrait peut-être discuter des questions plus générales aujourd'hui ? Alors on discute plutôt du niveau général et approfondi peu à peu ; c'est cela que je veux proposer.

MANAL ISMAIL :

Alors on pourrait peut-être lire toutes les questions d'abord et puis décider de comment les aborder. Lisons d'abord le reste des questions et puis on décidera de notre approche.

Deuxième question : quelles sont les attentes par rapport au GAC en ce concernant la conception et la mise en œuvre des programmes d'accréditation ? Et spécifiquement, ce rôle serait-il consultatif ou opérationnel ?

Troisième question : si l'on apportait plus de clarté par rapport aux résultats attendus entre la date de mise en œuvre du modèle intérimaire le 25 mai et le moment auquel les programmes d'accréditation sont opérationnels, serait-il possible ? C'est un peu concernant le modèle intérimaire, comme vous voyez. Et puis risque-t-on qu'il y ait une période indéterminée à laquelle le WHOIS ne fonctionne pas ?

Quatrième et dernière question : les membres du Conseil d'Administration peuvent-ils exprimer leur avis en ce concernant la possibilité d'opérationnaliser dans le système du WHOIS la distinction importante qui est faite dans le RGPD entre les personnes morales et les personnes physiques ?

Ce sont donc les questions qui ont été rédigées par le GAC. Donc Göran, maintenant, je vous cède la parole pour que vous voyez comment vous souhaitez les aborder.

GÖRAN MARBY :

Je commencerai et puis je demanderai à Becky de m'aider ou à J.J.

Je voudrais d'abord dire que nous apprécions nos interactions avec les membres du GAC tout au long du processus.

Ce règlement a été conçu il y a quelques années et apparemment, en tant que communauté, on ne faisait pas attention. On a rejoint la discussion que très tard. Le processus a été lancé en Afrique du Sud et depuis, on essaie de définir quelque chose qui n'existait pas.

L'ICANN en tant qu'institution n'a pas de politique pour le WHOIS. Dans nos contrats, on a différentes dispositions mais nous n'avons pas de définition générale. Donc en fait, on se débat entre l'équilibre du droit à la confidentialité et le besoin

d'accès aux informations. Et c'est important parce que nous avons consacré beaucoup de temps à cette réponse.

Lorsque l'ICANN a été fondée avec un système pour gérer les informations, on n'a pas défini un processus pour le faire. Et l'organisation ICANN a vu qu'en tant que contrôleur de données, il nous faut un mécanisme, c'est-à-dire que nous sommes contraints légalement en tant qu'institution à l'ICANN et il faut que nous nous conformions à ces règles. Donc il est important de garder cela à l'esprit. C'est comme si on demandait à la communauté de pouvoir présenter nos impôts et de payer nos impôts. Ce n'est pas correct.

Et puis nous sommes très mal placés par rapport à ce nouveau règlement parce que d'une part, nous avons une loi qui n'a pas été entérinée, le WHOIS n'a jamais été mis à l'essai, au niveau de la confidentialité, en tout cas en Europe.

Et donc d'une part, on a cela mais d'autre part, on a des politiques qui ont été définies par la communauté qui apparaissent dans nos contrats. Mais lorsqu'on parle de contrats, en général, on pourrait se dire que ce sont des contrats ordinaires ; c'est cela qui nous vient à l'esprit. Or, lorsque je lis vos questions, je pense à une précision. La loi locale est toujours au-dessus de notre capacité de faire appliquer les contrats. Nous ne sommes pas un gouvernement, nous sommes une

organisation qui essaie d'arriver ou de parvenir à des accords volontaires avec l'autre partie. Mais nous ne connaissons pas la loi dans chaque juridiction, nous ne pouvons pas faire appliquer les contrats parce que les parties contractantes ont bien sûr le droit de dire que, comme nous ne connaissons pas la loi, nos contrats ne sont plus valables ou ils ne se conforment pas à la loi locale.

Donc si on demandait aux DPA de nous donner leur avis et que nous n'avions pas leur avis avant, on risquerait de voir un système WHOIS qui soit divisé. Pour les états membres européens, il est important de s'engager et d'échanger avec les DPA et avec les groupes qui travaillent sur cette question pour essayer d'arriver à une solution. Ce serait plus facile si on pouvait dire aux parties contractantes ce qu'il faudrait qu'elles fassent, mais ce n'est pas le cas. Et il est important de se rappeler de cela dans le cadre de cette discussion. Ce n'est pas une question ordinaire liée à un contrat normal. Cette question date même d'avant l'ICANN et c'est une question qui a été discutée par la communauté de l'ICANN depuis des années. On n'a jamais pu prendre une décision finale, mais la communauté a pourtant fait des progrès.

Or, il est important que lorsqu'on aura le modèle d'accès différencié, on pourra avoir un modèle qui montre d'où on vient. On a reçu une lettre des DPA en octobre, je pense, qui nous a un

peu orienté. Mais comme vous savez, nous avons reçu différents avis des DPA tout au long des dernières années où leur avis variait. On n'a pas toujours eu un message clair. Donc la Commission européenne a également un bon rapport avec le groupe de l'Article 29 et les DPA, donc nous sommes en dialogue permanent. Et il est important de prendre tout cela en considération au moment de discuter de ces questions.

Au départ, je pense que les personnes s'attendaient à ce que ce soit une question de procédure de mise en œuvre. On a négocié et on est maintenant parvenu à prendre une décision qui pourrait nous permettre d'avancer. Donc on est déjà d'accord sur ce que ce serait que d'être en conformité avec la loi. Et il est important que l'on soit en conformité avec la loi.

Or maintenant, nous avons commencé à prendre tous ces petits bouts, à appeler toutes les parties, toutes les communautés pour leur demander – par exemple c'est ce que nous avons fait avec la société civile, avec les forces de l'ordre – et on leur a demandé de collaborer pour que l'on puisse ensemble définir quelles seraient les informations qui devraient être conservées ou distribuées. Et nous avons créé un modèle hybride que nous avons diffusé sous le nom de « livre de recettes », cookbook, à travers les DPA parce qu'il y avait des questions qui n'étaient pas répondues, il en reste toujours, mais ce sont des questions pour lesquelles on n'a pas de réponse.

Notre livre de recettes a maintenant été envoyé aux DPA européennes qui pourraient nous dire quoi faire maintenant. C'est à elles de décider. Mais puisque nous sommes en contact avec elles, que nous coopérons, nous espérons avoir ces informations de leur part en tant que lignes directrices pour pouvoir agir avant que la loi ne soit entérinée. Mais le mécanisme est que ni moi ni le Conseil d'Administration ne pouvons pas décider de quoi faire si nous ne savons pas ce que la loi dit. C'est pourquoi nous avons besoin de leurs directives.

Si nous avons un modèle d'accès différencié, il faudra à ce moment-là que nous ayons un système d'accès. Et c'est ce que nous appelons le modèle d'accréditation. À travers les délibérations, par exemple, dans le cas du document de Berlin par exemple, il est dit que l'ICANN elle-même peut être vue comme une organisation qui s'auto-accrédite en quelque sorte parce qu'on est lié, on a à voir avec l'accréditation. C'est cela qu'ils disent.

Et donc si on mettait le WHOIS de côté pendant un moment et que nous commençons à créer ce système à zéro, que nous reprenions à zéro, on dirait que le seul moment auquel on pourrait accéder à ces données dans le modèle d'accréditation serait, par exemple, à travers un processus dû. Il faudrait que l'on ait un ordre judiciaire pour pouvoir accéder à ces données.

Vu que nous voyons qu'il y a plus de demandes en raison des politiques qui ont été créées par la communauté, nous avons essayé de mettre cela de côté. La question, bien sûr, nous fait penser à ce que nous devrions avoir en tant que mécanisme pour pouvoir accéder aux données. Nous avons proposé un modèle. Nous avons demandé au GAC, par exemple, et le modèle que nous avons présenté n'est pas opérationnel.

Donc d'abord, on s'est dit qu'il faudrait que ce soit un véhicule pour les forces de l'ordre. Il est important que les états membres puissent prendre leurs propres décisions pour leurs forces de l'ordre. Le mécanisme, donc, devrait être le GAC à notre avis pour que le GAC en tant qu'intermédiaire nous aide à obtenir ces données et à décider de cette question.

Et puis, il y a la question de la propriété intellectuelle. Nous suggérons que le GAC, en tant que comité gouvernemental, crée un code de conduite pour les organisations, qui devraient pouvoir accéder à ces données. Et puis nous pourrions prendre ce code de conduite pour en discuter avec l'OMPI et nous assurer à ce que leur organisation suive ce code de conduite. Et ce serait la même chose qu'on pourrait faire pour la cybersécurité.

Alors ce qui est clair, c'est que WHOIS va changer. Il va être différent du WHOIS actuel parce qu'il faut ajouter quelque chose

à cela, à savoir que les gens qui ont accès à ces données ont également des responsabilités au titre du RGPD. Et il faut remettre tout ce que je viens de vous dire dans leur contexte.

Donc ce qu'on a fait, c'est prendre en considération l'avis du GAC, les commentaires que vous avez faits. Pour certains, on les placés dans le contexte du modèle hybride et d'autres commentaires, on les a placés par rapport aux DPA. Bien sûr, vous, en tant qu'états membres de l'Europe, vous avez la possibilité d'échanger ces informations directement avec les DPA de vos pays respectifs. Mais ce n'est pas une règle, vous n'avez pas forcément à envoyer ces informations aux DPA et à en parler. Mais ce n'est pas comme si moi, je possédais tout un volume d'informations et je dis : « Voilà, ces informations appartiennent aux parties contractantes. » Je n'ai pas accès à des informations spécifiques.

Il y a ensuite les CC qui ont un système WHOIS et les RIR aussi qui ont un système WHOIS. Et moi, j'ai tendance à penser que certaines des recommandations ou lignes directrices qui proviendront des DPA auront également un impact sur les CC locaux parce que pour la première fois, il y aura un équilibre par rapport au droit à la vie privée et le droit à l'information. Et les DPA de l'Europe, je leur fais confiance.

Alors j'étais avant chargé de la réglementation. Donc moi, je sais qu'il est important de dire la vérité. Et aujourd'hui on ne sait pas quelle est la situation, on ne sait pas vers quoi on s'achemine. Ce qu'on sait, c'est qu'il faut être en conformité avec la loi en prenant en considération les politiques aussi. Mais la réponse, c'est on ne sait pas encore. Et le fait de savoir, c'est important.

Et souvenez-vous l'autre aspect de cela. En tant qu'institution, l'ICANN a un problème institutionnel de taille, d'après moi. Parce que si on n'est pas en conformité avec cette loi et dans les délais budgétaires – parce que c'est un frais significatif qui pourrait être engendré pour notre organisation si on échoue... là, je parle de sommes d'argent significatives – donc il est important dans la communauté de s'assurer que l'on ne s'excède pas dans la conformité. Donc il faut poser aux DPA des questions afin d'être sûrs de ne pas tomber dans l'excès inverse et être trop en conformité.

Donc je suis heureux de toutes les conversations qu'on a eues avec le GAC, les membres du GAC. Mais j'ai une demande à vous faire. Le GAC est une institution très importante, non seulement à l'ICANN mais parce que vous représentez les états membres. Et on a besoin de votre aide pour continuer à travailler et à dialoguer avec les membres du groupe de travail de l'Article 29 et les DPA de l'Europe, afin de s'assurer de continuer à travailler ensemble parce que sans des recommandations fermes de leur

part, il y a un très grand risque que le WHOIS soit fragmenté d'ici la fin mai. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Et je mets au défi tout le monde de remettre en question ce risque.

Donc aidez-moi, aidez-moi à faire en sorte que l'on obtienne cette aide.

MANAL ISMAIL :

Merci Göran. Y a-t-il des commentaires de la part de nos collègues ? Les Pays-Bas.

PAYS-BAS :

Thomas des Pays-Bas. Je crois que le fait d'être l'un des pays membres à l'origine de cette réglementation, je crois que j'ai mon mot à dire.

On a nos propres contacts avec les DPA au niveau national. On a parlé, d'ailleurs, avec elles quelques jours avant cette réunion. Vous avez vos propres contacts à l'ICANN, mais je pense qu'on devrait également prendre en considération ou plutôt savoir où reposent les responsabilités pour ce type d'action. Je pense que les DPA sont importantes et utiles pour interpréter et évaluer. Mais pour l'instant, ce modèle est sur la table. Ce modèle n'est pas encore complet ni fluide. On ne sait pas encore comment les DPA vont réagir à quelque chose qui est très complexe.

Donc je pense que les DPA – je suis d'accord avec vous – sont très utiles sur bien des aspects du modèle de livre de recettes dont vous avez parlé, mais je pense que l'ICANN a un rôle qui consiste à contrôler. Les opérateurs de registre aussi ont des intérêts qui vont au-delà des intérêts juridiques. Et il faut agir en conséquence. Et il faut penser également à la mission de l'ICANN qui sera entachée s'il n'y a pas d'accès ou s'il y a un échec d'accès au système. Donc il faut savoir exactement qui fait quoi et à quel moment.

Donc il serait bon que le GAC puisse émettre un avis. Et pour ce faire, coopérer sur une liste de vérification. Mais je pense que l'ICANN a, devant elle, une opportunité mais aussi un défi qui consiste à harmoniser le reste du monde pour parvenir à « un monde, un internet ». Et je pense que cela, on est bien placés à l'ICANN pour le faire.

GÖRAN MARBY :

Oui, vous êtes d'accord avec moi pour dire que lorsque la loi est écrite, stipulée, je n'ai pas de moyen d'action pour agir avec les parties contractantes. C'est très important parce qu'on veut m'imposer quelque chose et je ne peux pas le faire. Tout ce que vous avez dit, c'est important ; c'est important dans ce contexte. On n'a pas d'accord commercial où l'ICANN peut agir à sa guise

parce que finalement, c'est la loi qui prime sur tout le reste. Et là, je ne peux pas prendre des responsabilités que je n'ai pas.

Ensuite, on peut débattre de jusqu'où on peut aller. Il y a huit mois encore, on n'avait pas de modèle en termes de conformité. On n'avait aucune suggestion en termes de modèle d'accréditation. On n'avait rien. Et ensemble, on a pu élaborer et créer quelque chose qui n'existait pas. Vous me direz : « On a commencé tard. » C'est vrai, je suis tout à fait d'accord, on aurait dû commencer il y a des années lorsque les débats sur cette législation commençaient au sein de l'Union européenne.

Mais on essaie d'avoir une conversation avec les DPA sachant qu'à l'intérieur de la communauté de l'ICANN, il y a l'aspect confidentialité et également, le rôle des autorités chargées de l'application de la loi.

Et comme je l'ai dit auparavant, on a une initiative aussi en interne, cela s'appelle le projet DAAR – d'ailleurs, je ne me souviens plus à quoi correspond ce sigle – pour essayer de voir comment on pouvait pourchasser les mauvais par rapport au système WHOIS. Que ce soit un modèle d'accréditation par accès différencié, cela nous permet d'effectuer un contrôle sur l'accès aux données. Donc on est confronté au même problème que tous les acteurs de l'espace cybernétique. Et on est en train de s'engager dans des conversations avec les DPA.

Mais j'insiste sur ce point. Les DPA ne sont pas un groupe d'intérêt. Ce sont elles qui prennent les décisions, un point c'est tout. Donc il y a une loi maintenant qui existe en Europe et les DPA ont la responsabilité de vérifier la conformité, le respect par rapport à cette loi.

MANAL ISMAIL : Merci Göran. La Norvège.

NORVÈGE : Merci Manal et merci Göran de votre honnêteté et clarté par rapport à la situation actuelle et par rapport surtout aux incertitudes par rapport au modèle, à la conformité vis-à-vis du RGPD.

Et lorsque vous avez gentiment demandé l'aide du GAC par rapport à l'articulation et au travail avec le groupe de l'Article 29, je voulais vous poser la question, à quoi est-ce que vous pensez exactement ? Vous pensez à des échanges de courrier ? Vous pensez à des discussions directes avec ce groupe de l'Article 29 ? À quoi pensez-vous exactement ?

GÖRAN MARBY : Peut-être que c'est parce que j'ai été fonctionnaire trop longtemps que je n'ai pas été clair.

Je pense qu'en tant que gouvernements, vous avez un poids, un poids que je n'ai pas. C'est pourquoi je vous ai humblement demandé de demander à vos DPA individuelles ou directement aux membres des groupes de l'Article 29 de nous aider.

Vous avez vu dans nos communications – d'ailleurs, ce groupe de l'Article 29 va disparaître lorsque la loi va être appliquée et remplacée par un conseil qui a les pouvoirs nécessaires pour prendre ces décisions. Donc on est dans une impasse ici.

Lorsqu'on regarde le processus en cours depuis les six derniers mois et tout ce sur quoi on a débattu sur le WHOIS depuis 20 ans, je pense qu'il est clair qu'il faut respecter les DPA. Alors moi, est-ce que je peux vous représenter sur toutes ces thématiques ? Non, je pense que vous êtes mieux placés, vous, pour vous représenter en Europe.

BECKY BURR :

Je pense que l'une des questions très importantes et particulièrement importantes pour les membres du GAC ici présents pour savoir à quel point il est important de communiquer avec les autorités chargées de la protection des données, c'est de dire que ce que vous venez de dire de manière très éloquente à l'instant par rapport à l'intérêt public dans l'accès aux données parce qu'il y a un jugement qui doit être fait à un moment. Ce n'est pas prescriptif. Et ce jugement doit se

fonder sur une évaluation des risques, à tel point que les gens font peut-être un jugement ou une évaluation de risques trop conservatrice, ce qui peut impliquer un accès limité. Et vous, en tant qu'articulateur de l'intérêt public et des autorités chargées de la loi dans vos pays, vous pouvez nous aider à ce moment-là, d'où l'importance pour nous d'obtenir des conseils, des orientations. Et cela ferait une différence entre le fait d'avoir quelque chose d'aussi uniforme que possible et aussi facilement accessible que possible ou au contraire, quelque chose d'hautelement fragmenté et qui reflèterait des évaluations de risques bien différentes.

MANAL ISMAIL :

Merci Becky. D'autres commentaires ou demandes de parole ? Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Merci beaucoup, Manal et membres du Conseil d'Administration, de ces informations. J'ai une question et cette question a à voir avec le fait de savoir si les DPA sont indépendantes. Elles le sont, il y en a beaucoup. Et ce n'est pas leur fonction de dire si telle ou telle chose est respectée ou pas.

Cela étant dit, une réponse affirmative par rapport au fait de savoir si la DPA dit telle ou telle chose est respectée ou pas,

qu'est-ce qui se passe après ? Parce que finalement, si nous sommes dans un espace noir ou fragmenté, quelque soit le terme que vous choisissiez pour le faire, c'est de toute façon quelque chose de dangereux. Donc je suis inquiète. Qu'est-ce qui se passe à ce moment-là ?

GÖRAN MARBY :

Moi aussi. Et je n'essaie pas de dramatiser ici, je suis Suédois. Mais souvenez-vous, on parle d'un effet direct sur les extensions géographiques, pour les RIPE par exemple en Europe. Donc si vous êtes préoccupés, rejoignez-moi. Et moi et Manal, cela fait longtemps qu'on partage cette préoccupation, depuis huit mois maintenant. Et je suis sûr que c'est enregistré lors des réunions de l'Afrique du Sud. Cette incertitude crée un problème évident pour le système WHOIS. Et la loi mère, pour ne pas paraphraser ma belle-mère puisque c'est mother-in-law en anglais, mais elle me disait : « Voilà, il faut se comporter de telle manière. » Et justement, c'est ce que fait la loi. Elle nous dit : « Il faut se comporter de telle manière et pas de telle autre. » Et justement, par rapport à ce qu'a dit Becky, c'est justement de savoir quel est le résultat exact de certaines décisions.

Moi, mon travail consiste à voir quelles sont les obligations contractuelles qu'on a aujourd'hui, à les préserver. Mais je dois également être en conformité avec la loi. Ce qui fait de nous une

organisation unique, c'est que nous sommes ICANN org en tant qu'entreprise qui doit également respecter la loi, et il ne faut jamais le perdre de vue. C'est ce qui fait que c'est si compliqué.

Ce qui veut dire qu'à un certain moment, il va également falloir que je prenne des décisions. Et si je prends la mauvaise décision et que je ne suis pas en conformité, cela aura une incidence significative sur le budget. Cela va impliquer des coûts énormes. Et on a fait un excellent travail, je le répète, parce qu'il y a huit mois, on n'avait pas encore de modèle par rapport à la conformité, on n'avait pas encore commencé à discuter de cela. Et je pense que les DPA de l'Europe en sont conscientes, et le groupe de l'Article 29 aussi et apprécie cela.

On a eu une réunion récemment avec eux et très prochainement, on en aura une autre pour en parler. On leur a demandé spécifiquement : « Est-ce que vous pourriez nous donner, par exemple, des orientations, des mises en garde ? », à savoir qu'ils acceptent qu'on travaille sur un modèle, ils voient qu'on progresse et on ne fait rien jusqu'à ce que ce modèle soit appliqué. Donc on leur aura posé des questions spécifiques et on espère avoir une réponse rapidement. Donc on leur a demandé d'être patients.

Donc ils sont indépendants, ce qui ne veut pas dire que vous ou représentants du gouvernement ne pouvez pas partager cette

information avec eux. Pourquoi? Pour qu'ils comprennent l'importance de cette législation pour les autres gouvernements, et lorsqu'il va falloir faire un équilibre entre l'accès aux informations pour les autorités chargées de la loi, le droit à la vie privée, etc., que ces informations proviennent de vous et non pas de moi.

MANAL ISMAIL :

Merci Göran. Y a-t-il d'autres commentaires, questions dans la salle? Oui, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS :

Oui, puisque j'y suis, j'interviens de nouveau. Alors essayons d'être positifs et espérons obtenir une réponse affirmative de la part des DPA. Ce qui veut dire qu'on a un plein engagement de savoir que ce modèle va être pleinement appliqué et qu'un modèle d'accréditation fera partie de notre modèle. Mais j'aimerais demander spécifiquement que les parties contractantes acceptent quelque modèle d'accréditation qui découle de cela. Et si elles ne l'acceptent pas, que va-t-il se passer?

BECKY BURR :

Alors, voyons bien que maintenant, on est dans une situation à court terme de conformité. Il faut être en conformité. Cela étant

dit, ce processus ne vise pas – et d'ailleurs, ne peut pas – déplacer le processus de développement politique. Mais il va falloir procéder en fonction de lignes directrices très claires. Donc nous espérons obtenir des conseils de la part des DPA sur cela. Et grâce à cela, on va pouvoir avancer plus vite vers un processus de développement politique en bon et due forme.

Ensuite, par rapport au modèle d'accréditation, je ne vais pas dire qu'il va falloir attendre très longtemps là-dessus parce que les DPA auront leur propre temps. Mais les parties contractantes ont dit qu'elles veulent travailler avec l'ICANN sur le modèle d'accréditation. Mais il est évident que la situation fait que l'ICANN a la possibilité de l'appliquer de manière significative, d'où l'importance de la discussion avec les DPA parce que cela permet à l'ICANN d'appliquer cela.

Donc je ne pense pas que les parties contractantes ne souhaitent pas à toute force supprimer WHOIS. Je pense, pour être honnête, que les parties contractantes préféreraient laisser le système actuel intact, sans le toucher.

Cela étant dit, il y a des assurances raisonnables par rapport à la conformité et si l'une des parties contractantes n'est pas en conformité, l'ICANN aura les moyens de la rendre conforme.

CHRIS DISSPAIN : Pour ajouter à ce dont parlait Becky au processus d'élaboration de politiques, nous savons que cela est nécessaire. Nous avons déjà commencé à en discuter avec la GNSO et nous sommes optimistes. On essaie de trouver comment le faire, si on pourrait le mettre en rapport avec le PDP sur le RDS ou si on voudrait abandonner ce PDP et puis recommencer à zéro. Mais nous sommes déjà en train d'en discuter avec eux pour prendre les mesures nécessaires afin d'avancer dans ce sens.

MANAL ISMAIL : Les Pays-Bas et puis la France.

PAYS-BAS : J'ai une question rapide. Je me demande quelle est la partie qui est liée à la conformité et quelle est la partie qui correspond au PDP ?

BECKY BURR : Je pense que c'est une question de conformité jusqu'à ce qu'on ait une politique qui soit en conformité avec le RGPD. Donc on ne peut pas avoir de lacune dans ce sens. C'est cela qui est difficile. Il faut que l'on ait les bons encouragements, en ligne avec le règlement une fois que ce modèle intérimaire sera mis en place. Donc on aura des encouragements qui doivent s'aligner parfaitement avec le règlement. Mais je pense qu'on ne peut pas

avoir de [gap]. Il faut que tout soit en vis-à-vis et que l'on ait des encouragements qui soient correctement en ligne avec le processus pour pouvoir être en conformité avec le RGPD. Ce n'est pas une situation idéale parce qu'il y a, en fait, des aspects du WHOIS que les membres de la communauté voudraient changer.

MANAL ISMAIL : Merci Becky. La France ?

FRANCE : Merci Manal. Merci au Conseil d'Administration. Nous vous remercions de cette longue présentation. Nous savons qu'il est difficile pour l'organisation ICANN et pour la communauté de se conformer au RGPD. Donc il y a beaucoup de reconnaissance de notre part parce que nous voyons que vous essayez d'y parvenir. Et en tant que GAC, en mon avis personnel en tout cas, nous sommes prêts à vous aider dans notre rôle consultatif.

Nous avons un peu discuté du risque de la surconformité et par exemple un bon exemple, pour certaines parties prenantes, ce serait de protéger les personnes morales et les personnes physiques dans le cadre du nouveau WHOIS parce que vous savez que les personnes morales ne sont pas protégées par le RGPD. Et c'est d'ailleurs une question qui apparaissait à l'écran.

Je voudrais savoir si les membres du Conseil voudraient partager avec nous leur avis là-dessus. Merci.

GÖRAN MARBY :

Oui. Cette journée était intéressant jusqu'à présent. On m'a dit qu'on compense trop ; il y a des personnes qui nous disent qu'on ne fait pas assez. Et puis il y a des personnes qui nous disent qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un WHOIS en conformité avec le RGPD. Donc en fait, vous voyez que personne n'est content et chacun a ses raisons, bien sûr.

Donc pour essayer d'aborder cette situation, dans le document que nous avons envoyé aux DPA et aux membres du groupe de l'Article 29 dans ce fameux livre de recettes, nous avons essayé de formuler tout cela sous la forme de questions. Donc c'est ce que la communauté nous avait demandé par rapport à des questions où on n'avait pas de consensus communautaire. Donc on peut poser des questions, c'est cela que nous pouvons faire, pour pouvoir lancer la discussion. Nous n'avons pas de réponse. Bien sûr, le document sera mis à jour à la fin de cette semaine. Nous avons reçu beaucoup de nouvelles contributions par rapport aux questions que nous avons posées. Mais voilà la manière dont nous essayons d'aborder cette question de surcompensation ou une question de si on fait assez ou pas.

Donc en fait, les commentaires que nous avons reçus jusqu'à présent sont partagés entre les deux.

MANAL ISMAIL : Merci Göran. Y a-t-il d'autres commentaires ? Oui, l'OMPI puis la Belgique.

OMPI : Merci. Je me demande si, à travers cette remise du modèle aux DPA pour obtenir leurs contributions et leur retour, il n'y aurait pas de véhicule à travers lequel les membres de la communauté pourraient nous faire part de leurs points de vue par rapport à ces inquiétudes qui ont surgies à partir des discussions ?

GÖRAN MARBY : Merci. Je n'avais jamais échangé directement avec vous. Ce n'est pas pour vous mettre sur la sellette en tant que représentant de l'organisation, mais on est déjà passé par ce processus à plusieurs reprises et nous en avons discuté avec les différents secteurs de la communauté. On leur a dit : « Parlez à vos DPA locales. » ou « Envoyez des lettres à vos membres du groupe de l'Article 29. »

Nous ne sommes pas une organisation de lobby pour différents points de vue de l'organisation, mais nous voulons tout

simplement garantir que les DPA aient l'accès aux bonnes informations. Et cela comprend les bons sites web où nous essayons de diffuser ces informations.

J'espère que vous nous accompagnerez. Tout va très très vite. Il y a une personne qui n'apprécie pas nos commentaires, mais tout ce que nous disons est publié en ligne.

En tant qu'ancien fonctionnaire du monde de la réglementation, je connais votre travail, je sais ce que vous faites. Vous êtes dans la plupart des cas des fonctionnaires. Donc j'espère que tous ceux qui sont ici dans la salle pourront chercher ces informations.

Nous avons également lancé cette discussion directement avec les membres du groupe de l'Article 29, mais ces membres sont les états membres et les DPA de vos états membres. Donc il se pourrait qu'ils soient tous dans le même immeuble.

MANAL ISMAIL : Merci. La Belgique.

BELGIQUE : Merci Manal. Séverine de la Belgique. Je voudrais tout simplement dire que le RGPD n'est pas une question exclusivement européenne même s'il semblerait qu'il s'agisse

d'une discussion européenne. Mais c'est une question de confidentialité. Donc il est très important que nous parvenions à une solution avec l'ICANN où chaque partie assume sa partie de responsabilités. Et moi, j'assume ma responsabilité en tant que représentante gouvernementale. Mais en même temps, je pense que le GAC n'est pas le comité approprié, pour l'instant, pour établir une liste d'entités d'application de la loi ou qui exerce un rôle d'accréditation. D'abord, il s'agit d'un organe consultatif et deuxièmement, il y a des pays qui ne sont pas représentés au sein du GAC. Donc et-ce que vous avez des solutions pour les pays qui ne sont pas représentés au sein du GAC ? Merci.

GÖRAN MARBY :

Merci encore une fois de me donner la possibilité de vous expliquer et de préciser que nous ne demandons pas au GAC de prendre des décisions par rapport aux forces de l'ordre et aux organismes d'application de la loi. Dans notre proposition, nous avons suggéré que ce soit les pays individuels qui prennent cette décision pour nous informer de cette décision. Donc nous vous demandons d'être un véhicule entre les deux parce que les gouvernements en général préfèrent discuter avec des gouvernements. On ne vous demande pas de décision ; cela devrait être vos gouvernements qui prennent ces décisions. Et c'est cela le principal, je dirais.

D'autre part, nous vous demandons, en tant que gouvernements, de nous aider à élaborer un code de conduite et ce, dans l'intérêt public parce que vous représentez l'intérêt public de vos pays. Ce n'est pas une question opérationnelle. Je ne sais pas quel est le pourcentage de pays qui sont représentés au sein du GAC. Nous sommes fiers du niveau de représentation. Et nous essayons toujours de pouvoir contacter ceux qui ne font pas partie du GAC. Ce n'est pas qu'il faut être membre du GAC pour pouvoir participer parce que pour nous ici, tous les gouvernements peuvent participer. Mais en même temps, je m'attendrais à ce que les pays qui ne font pas partie du GAC, qui ne sont pas membres du GAC, veulent faire de sorte que leurs autorités d'application de la loi puissent accéder aux mêmes données et qu'ils puissent nous faire part de leurs propres informations, qu'il y ait des échanges à ce niveau.

BECKY BURR :

Vous êtes tous des personnes qui vivent dans les pays qui représentent et qui sont en contact avec les DPA de temps à autre. Donc s'il y a quelque chose qu'il fallait que l'on fasse pour communiquer de manière plus efficace avec les DPA et avec les membres du groupe de l'Article 29, on le ferait.

Je remercie le commentaire de Thomas par rapport au besoin de fournir des informations exhaustives pour pouvoir séparer et

faire le triage entre les informations qui devraient être incluses et celles qui ne devraient pas être comprises ici. Et si vous voyez le livre de recette dans les détails, vous verrez qu'il y a toujours des possibilités d'y apporter des améliorations.

Vous êtes plus proches des DPA que nous, donc si vous avez des informations ou des suggestions sur comment améliorer nos échanges avec les DPA, faites-le nous savoir ; on veut savoir comment mieux faire. Et s'il vous semble qu'il y a un organisme qui soit une source plus appropriée pour pouvoir discuter de cette question de l'application de la loi et pour nous informer de la question des crédentiels, nous voudrions savoir quelles seraient vos suggestions. Merci.

GÖRAN MARBY :

Donc je vais me répéter un peu. L'auto-accréditation, comme on l'appelle, en fait semblerait ne pas être ce que les DPA vont accepter. Et apparemment, l'ICANN, suivant son modèle multipartite, ne pourrait pas être considéré comme un modèle d'auto-accréditation. Peut-être que nous nous trompons. Peut-être qu'on pourrait décider de cela au cours de nos délibérations avec les membres du groupe de l'Article 29 et avec les DPA européennes. Mais nous supposons que c'est bien le cas et c'est sur ces suppositions que nous fondons nos discussions et notre travail. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci Göran. Y a-t-il d'autres commentaires, soit des collègues du GAC, soit des membres du Conseil ? Cherine ?

CHERINE CHALABY : Oui. Pour conclure, je voudrais vraiment souligner cette demande de mes collègues et répéter qu'il nous faut votre aide. Nous devons préserver le WHOIS et nous ne voudrions pas nous retrouver dans une situation où le WHOIS devienne fragmenté. C'est une demande en particulier aux membres du GAC qui viennent de la communauté européenne. Nous avons besoin de votre aide. Si vous n'êtes pas en contact avec vos DPA, contactez-les s'il vous plaît.

Comme Göran le disait, ce que vous dites est très important. Et c'est beaucoup plus important que ce que nous avons à leur dire, ce que nous leur disons. Donc on a besoin de votre aide. Merci.

Je voulais dire quelque chose d'autre aussi. J'ai remarqué que vous avez une réunion qui commence à 18:30 pour discuter de la stratégie. Je sais que vous êtes à la fin de la journée, que vous êtes probablement fatigués et que le format de cette réunion en groupe n'est pas le type de réunion que vous tenez en général. Mais nous allons invoquer le plan stratégique de l'ICANN. Les

contributions du GAC sont importantes pour nous. Il faudrait que vous sachiez que le Conseil d'Administration est déjà passé par cet exercice et c'était un exercice que nous avons apprécié. En général, on préfère ne pas faire l'effort dans un format qui est différent. On essaie de suivre toujours les mêmes méthodologies. Mais je vous encourage à le faire puisque c'est très bon. Je sais que Manal, la pauvre, l'a déjà fait deux fois et elle le fera une troisième fois aujourd'hui. Elle l'a déjà fait avec le Conseil une fois, une fois cette semaine avec les présidents des SO et des AC et c'était très bénéfique pour ces deux groupes. Donc pour Manal, ce sera la troisième fois. Nous voudrions vraiment recevoir vos contributions. Merci.

MANAL ISMAIL :

Merci Cherine. Merci à tous les membres du Conseil d'Administration. Nous apprécions nos réunions bilatérales ainsi que les mécanismes existants pour continuer de collaborer à travers le BGRI, à travers les appels de facilitation, à travers le travail de l'équipe de participation des gouvernements. J'espère que nous pourrons continuer de travailler ensemble sur ces sujets. Merci.

[Applaudissements]

Je vous remercie tous. Nous allons donc clôturer la séance conjointe entre le GAC et le Conseil d'Administration. Collègues

du GAC, veuillez rester dans la salle pour que nous puissions continuer avec nos séances. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]